



Acheteur de 100% sarl ne fait pas changement gérant et formalités

Par **Sbsys**, le **16/05/2012** à **04:21**

Bonjour, j'ai peur d'être victime d'une escroquerie, et j'ai besoin d'aide pour m'en sortir.

En janvier j'ai vendu 100% d'une SARL à une Mme V, la vente a été signée par procuration par Mr V. Ils m'ont demandé en février de démissionner de mes fonctions de gérante, ce que j'ai fait immédiatement.

Depuis, ils n'ont procédé ni à l'enregistrement de la cession auprès du Trésor Public, ils n'ont pas nommé de nouveau gérant, et ils n'ont pas fait les modifications du Kbis auprès du Greffe. Moi je ne peux les faire, car je n'ai pas le nombre d'originaux nécessaires. Je l'ai confronté la semaine dernière et il m'a dit qu'il refuse de les faire car "il n'a personne à mettre comme gérant" et à cause des frais que le changement de kbis génère. Que des excuses... Je pense qu'il est interdit de gérance, et sa femme doit pas être loin.

Étant de bonne foi, j'avais confié le chéquier et codes du compte à l'acheteur dès la vente, car je ne voulais plus rien à faire avec la société. Depuis, je sais que la banque lui a autorisé un découvert plus important qu'à moi. Mais malheureusement j'étais caution bancaire à l'époque où j'étais encore gérante. La banque ne veut pas levé cette caution tant que l'acheteur ne lui présente pas le nouveau Kbis.

Qu'est ce que je peux faire pour me libérer de mes responsabilités de gérante? Puis-je le contraindre à l'enregistrement des formalités? Que dois-je faire pour me protéger des dépenses qu'il a certainement fait? Commente puis je limiter les dégâts? Que dois je faire?

Merci d'avance pour toute aide que vous pourrez m'apporter!